

---

**ROYAL BALCONIES OF MENORCA SL**

**SUPPLÉMENT 1 À LA NOTE D'INFORMATION DU 5 SEPTEMBRE 2022**

**10% À 2 ANS DU 20/09/2022 AU 19/09/2024 PAR ROYAL BALCONIES OF MENORCA SL**

**LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR ROYAL BALCONIES OF MENORCA SL**

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ  
PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA)**

**21 septembre 2022**

**AVERTISSEMENT: L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON  
INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU**

**LES OBLIGATIONS NE SONT PAS COTÉES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE  
GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OÙ IL LE  
SOUHAITERAIT**

---

Ce supplément 1 (le « **Supplément** ») constitue un supplément à la Note d'Information du 5 septembre 2022 (la « **Note d'Information** ») relative à l'offre publique d'Obligations par Royal Balconies of Menorca, une « Sociedad Limitada » de droit espagnol ayant établi son siège à Carrer Santiago Ramon Y Cajal 31 2 IZ (Elche Parque), 03203 Elche, Alicante, Espagne et dont le numéro d'entreprise est le B42675033 (l'« **Émetteur** »), établi conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.

Le présent Supplément complète et est indissociable de la Note d'Information. Il doit être lu en lien avec la Note d'Information, qui comprend des informations importantes quant aux caractéristiques de l'Offre et aux risques y attachés (cette Note d'Information restant pleinement applicable à la prolongation visée ci-après).

Les termes commençant par une lettre majuscule ont la signification qui leur est attribuée dans la section « Définition » des Termes et Conditions des Obligations repris en annexe à la Note d'Information.

**RÉSULTAT DES SOUSCRIPTIONS LORS DE LA PÉRIODE DE SOUSCRIPTION INITIALE**

Au cours de la période de souscription initiale (du 5 septembre 2022 au 19 septembre 2022), un montant total de souscription de 1.896.500 EUR a été atteint dans le cadre de l'Offre.

**PROLONGATION DE L'OFFRE DE SOUSCRIPTION**

Conformément à la section « Possibilité d'annulation de l'Offre de souscription » en page 6 de la Note d'Information, et dès lors qu'à l'issue de la période de souscription initiale, le montant levé n'a pas atteint le montant minimal de l'Emprunt Obligataire, à savoir deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR), l'Offre est automatiquement prolongée pour une période complémentaire de souscription de trois (3) mois à partir de la Date de la clôture de l'Offre. La Période de Souscription est donc prolongée jusqu'au 19 décembre 2022.

Le montant nominal de toute souscription effectuée durant cette période complémentaire (jusqu'au 19 décembre 2022) sera augmenté des intérêts courus (*accrued interest*) jusqu'à la date de paiement de cette souscription complémentaire, duquel sera déduit le montant des taxes et impôts légalement dus. Le montant à payer dans ce cas sera communiqué par BeeBonds à l'Investisseur dans l'Email de Confirmation, avec instruction de paiement. Le montant des intérêts ainsi dus seront calculés sur une base Exact/Exact ICMA, le résultat étant arrondi à la deuxième (2ème) décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale supérieure).

Conformément à la Note d'information :

- la date de paiement des souscriptions complémentaires à l'Emprunt Obligataire sera communiquée par BeeBonds à l'Investisseur dans l'Email de Confirmation, étant entendu que le paiement devra intervenir deux Jours Ouvrés après la souscription.

suspension

- en cas de souscription d'une Obligation lors de la période de souscription complémentaire, la Date d'Emission de cette Obligation sera le lendemain de la date de paiement.

## **REPORT DE LA DATE D'EMISSION DES OBLIGATIONS**

La Date d'Emission des Obligations pour lesquelles des souscriptions ont déjà été reçues, initialement prévue le 20 septembre 2022 (pages 5 et 6 de la Note d'Information) est reportée de quelques jours, le temps de finaliser les formalités nécessaires pour la dite émission et de vérifier la réalisation des conditions suspensives mentionnées en page 6 de la Note d'Information à la satisfaction du Représentant des Obligataires. Ces conditions prévoient un remboursement partiel (et non total comme prévu initialement) de l'emprunt obligataire mentionné au point B, 1, (i) (*Description de l'utilisation projetée des montants recueillis*) de la Note d'Information, à hauteur de 1.500.000 EUR, avec report du remboursement du solde, avec l'accord du créancier, Urbanitae Real Estate Platform. La Date d'Emission et les détails de cette émission et des conditions suspensives seront communiqués par le biais d'un deuxième supplément à la Note d'Information, qui sera publié très prochainement. En attendant la réalisation de ces différents points, afin de protéger pleinement l'intérêt des souscripteurs, les fonds récoltés à ce jour dans le cadre de l'Offre ne seront pas libérés en faveur de l'Emetteur.

## **DROIT DE RÉVOCATION**

Conformément à l'article 15 de la Loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés, les investisseurs qui ont déjà souscrit aux instruments de placement avant que le présent Supplément ne soit publié ont le droit de révoquer leur souscription pendant deux jours ouvrables après la publication du présent supplément. Le droit de révocation doit être exercé au plus tard le 24 septembre 2022 à 23h59, par l'envoi d'un email à BeeBonds SRL (info@beebonds.com), contenant l'indication claire que le souscripteur souhaite renoncer à sa souscription ainsi que son numéro de compte bancaire. Le souscripteur sera remboursé sur le compte bancaire indiqué dans l'email de révocation dans les quinze (15) jours suivant la date d'envoi de l'email de révocation.